

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

VUE GÉNÉRALE

Enquête publique



Échelle 1 :10'000

Mai 2021

Approuvé par la Municipalité	Soumis à l'enquête publique
dans sa séance du :	du :
	au :
Le Syndic :	La Secrétaire :
	Le Syndic :
	La Secrétaire :
Adopté par le Conseil communal	Approuvé par le Département compétent
dans sa séance du :	Lausanne, le :
Le Président :	La Secrétaire :
	La Cheffe du département :

Jaquier Pointet SA
Géomètres brevetés

Rue des Rêcheurs 7
Case postale
1401 Yverdon-les-Bains

024 424 60 70
info@japo.ch
www.japo.ch

LÉGENDE

- Limite du plan d'affectation communal
- Périmètre des plans à l'échelle 1:2'000
- Limite forestière selon relevé de lisière du 15 mars 2019 par l'Inspection des forêts du 22ème arrondissement
- Limite forestière définitive selon relevé de lisière du 15 mars 2019 par l'Inspection des forêts du 22ème arrondissement (art. 13 LfFo)
- Distance inconstructible à dix mètres de la limite forestière (art. 27 LfFo)

AFFECTATIONS

- Zone centrale 15 LAT - A (CEN A)
- Zone centrale 15 LAT - B (CEN B)
- Zone centrale 15 LAT - C (CEN C)
- Zone d'habitation de moyenne densité 15 LAT (HMO)
- Zone d'habitation de faible densité 15 LAT (HFA)
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - A (PUB A)
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - B (PUB B)
- Zone affectée à des besoins publics 18 LAT (PUB 18)
- Zone d'activités économiques 15 LAT - A (ACA)
- Zone d'activités économiques 15 LAT - B (IND)
- Zone de verdure 15 LAT - A (VER A)
- Zone de verdure 15 LAT - B (VER B)
- Zone de desserte 15 LAT
- Zone de desserte 18 LAT
- Zone para-agricole 18 LAT (AGS)
- Zone agricole 16 LAT (AGR)
- Zone agricole protégée 16 LAT (AGP)
- Zone des eaux 17 LAT (EAU)
- Aire forestière 18 LAT (FOR)

PATRIMOINE

- Inventaire cantonal des chemins de randonnées pédestres
- Région archéologique

Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (IVS)

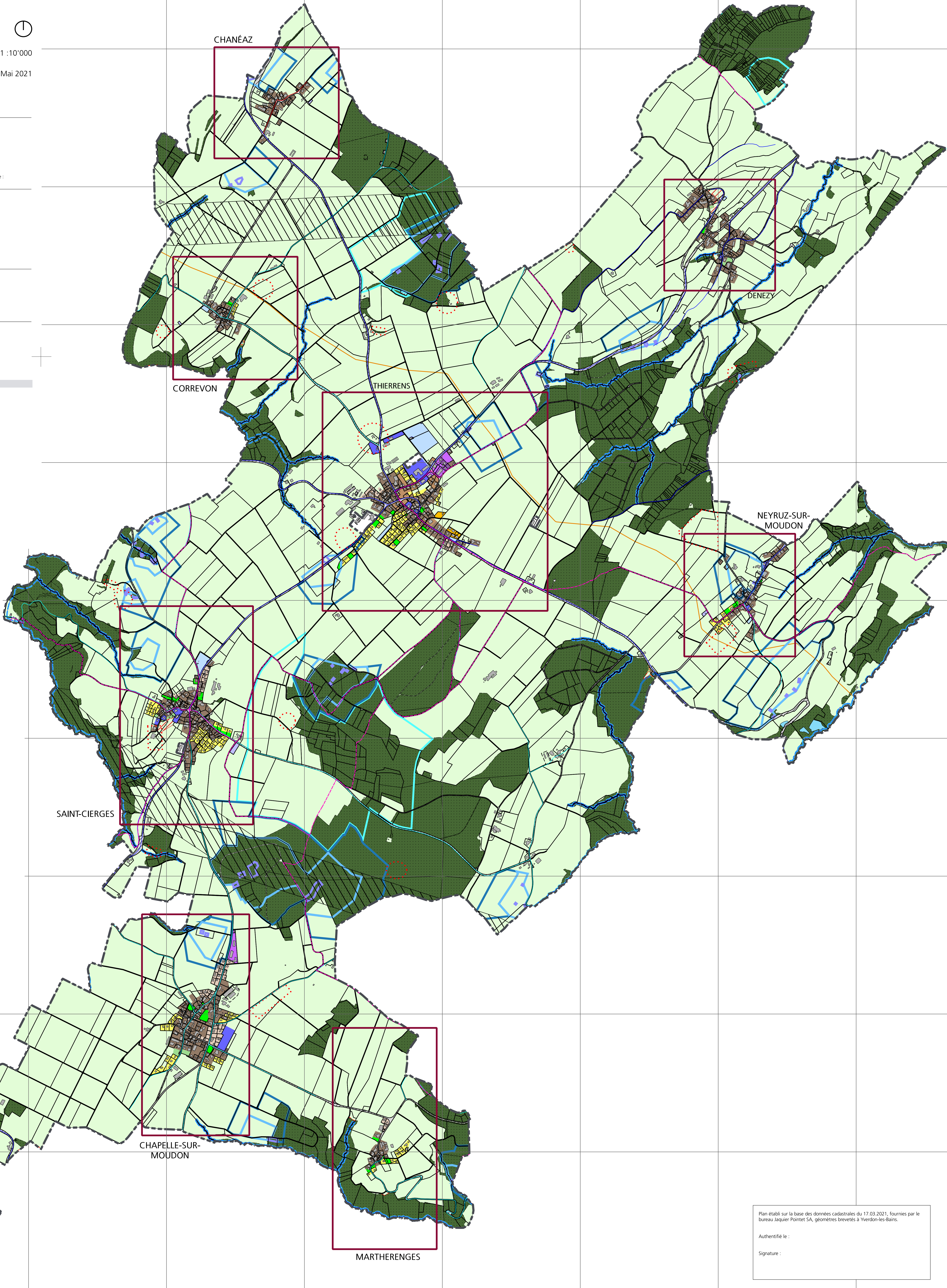
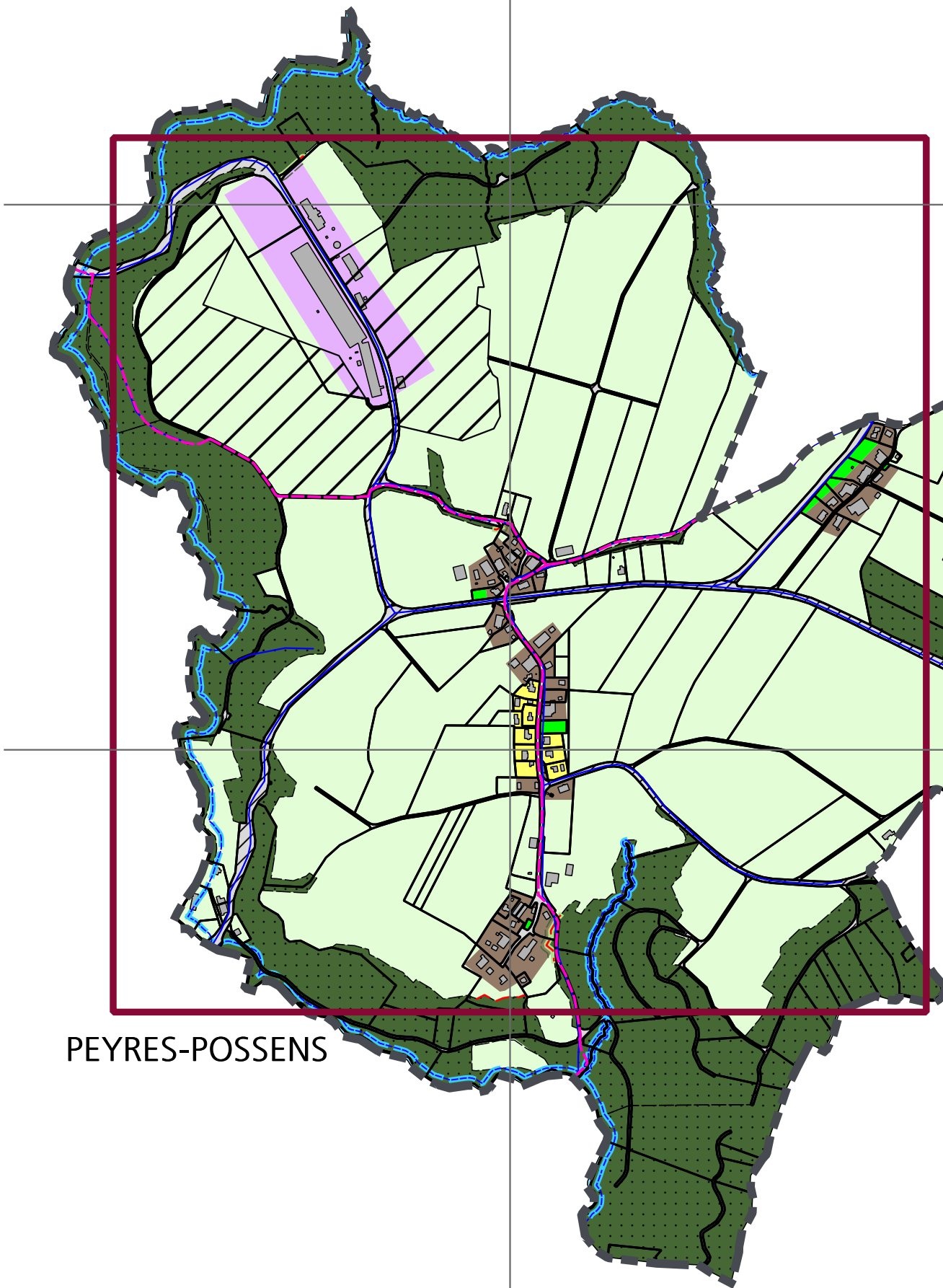
- Importance nationale
- Importance régionale
- Importance locale

ENVIRONNEMENT

- Gazoduc à haute pression
- Espace réservé aux eaux selon l'art. 41a et b, al. 2 OEAux
- Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT - A (PNP A)
- Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT - B (PNP B)

Zones et périmètres de protection des eaux

- Périmètre
- Zone S1
- Zone S2
- Zone S3



Plan établi sur la base des données cadastrales du 17.03.2021, fournies par le bureau Jaquier Pointet SA, géomètres brevetés à Yverdon-les-Bains.

Authentifié le :

Signature :